

Une demi-livre de Thé,
 Une livre de Farine d'Avoine,
 Une livre de Riz ou Orge,
 Deux livres de Sucre,
 Six livres de Bœuf,
 Deux Pains,
 Deux livres de Savon,
 Trois Trousseaux d'enfant,
 Deux Changemens de linge pour la Femme.
 Médecine, Vin, Muscade, Bois et Fournitures
 de Lit, à la discrétion de la Directrice agissante.

IV. Le secours d'un Médecin sera donné en tous cas de besoin.

V. La Secrétaire entrera dans un livre une liste des personnes soulagées, par qui elles ont été recommandées, le rapport de la Directrice agissante, et les procédés du Comité. Toutes résolutions passées à une assemblée, seront lues aux Directrices avant le cloz de l'assemblée. Aucunes règles permanentes ne seront faites qu'aux assemblées de trois mois.

VI. La Trésorière produira ses livres au Comité le premier Mardi de chaque mois; elle fera tous les achats nécessaires par ordre de la Secrétaire, et les rapportera ensuite.

VII. Il sera du devoir des visiteuses d'exiger des personnes soulagées, qui ont des enfans d'un âge convenable, de les envoyer à leurs Eglises respectives les Dimanches, et si elles sont en état, régulièrement à l'école. Du consentement de leurs parens, les enfans seront vaccinés.